



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 15/2019

**Construction des conduites industrielles du plateau de la Gare
à Cully**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :
à déterminer

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Pour permettre l'aménagement des futures constructions du plateau de la Gare, il a été décidé d'acheminer l'eau sous pression pour la consommation et la défense incendie par le Nord (préavis n° 3/2017) et d'évacuer les eaux usées et claires par le Sud (préavis n° 2/2018). Ces nouveaux équipements sont terminés et en attente du début des travaux complémentaires sur le plateau pour être raccordés définitivement, lesdits travaux faisant l'objet du présent préavis.

La Municipalité a choisi de développer et d'octroyer un DDP (droit distinct et permanent) à un investisseur tiers (Fondation Equitim) à la place de construire elle-même le bâtiment communal situé sur la parcelle P (sous réserve naturellement de la validation de cette option par le Conseil communal).

La Commune ne construisant plus elle-même, les travaux à sa charge et ceux à charge de l'investisseur ont dû être identifiés et définis comme des projets séparés. Equitim doit maintenir en fonction les conduites existantes durant la phase de construction. Ces points faisaient partie du cahier des charges de l'appel d'offres. La Commune, quant à elle, doit prendre en charge la construction des réseaux souterrains, en particulier du réseau d'eau sous pression et des réseaux d'assainissement (EU/EC). Elle réalisera ces travaux en parallèle et en étroite coordination avec les travaux de construction du parking souterrain et du bâtiment qui seront réalisés par la fondation Equitim, lauréate du DDP. Si la Commune avait construit elle-même le bâtiment communal, le contenu du présent préavis aurait été intégré à la demande de crédit pour ledit bâtiment.

Au cours des discussions entre les partenaires signataires du projet d'aménagement du plateau de la Gare de Cully, la société « Cuenoud SA Tout pour la vigne » a renoncé au dépôt qui lui était octroyé dans le sous-sol du bâtiment à construire par Equitim. Ceci permettra d'aménager une liaison souterraine entre les parkings en sous-sol Equitim/Commune et celui de la future parcelle O directement adjacente. Cette liaison allègera la circulation sur la future desserte en surface et optimisera les aspects techniques et financiers liés à la réalisation et l'exploitation des parkings souterrains.

2. Travaux projetés

Les conduites prévues permettront de reprendre les différents raccordements des bâtiments existants et des chaussées ainsi que ceux des nouvelles constructions du plateau de la Gare. Leur réalisation rendra possible la création de la nouvelle liaison souterraine prévue entre les garages des parcelles P (Equitim/Commune) et O.

2.1 Eaux usées

Les nouvelles conduites vont permettre le raccordement des bâtiments existants ainsi que le raccordement de toutes les nouvelles constructions du plateau de la Gare sur le collecteur récemment réalisé par forage, l'équipement actuel ne pouvant être réutilisé car situé sous les emprises des futures réalisations.

Outre la coordination nécessaire avec les travaux de CFF infrastructures, plusieurs immeubles doivent pouvoir continuer de fonctionner et d'évacuer les eaux usées et claires de leur bien-fonds.

Comme le collecteur d'eaux usées qui concentre les eaux de ces parcelles traverse les terrassements, il doit être dévié provisoirement, dans le nouveau collecteur récemment réalisé (forage dirigé) en attente le long des voies CFF, avant les travaux de blindage de l'enceinte de fouille.

Pour ce faire, l'investisseur Equitim et la Commune doivent se coordonner pour construire une chambre de concentration des eaux usées, laquelle fait partie intégrante du présent préavis.

2.2 Eaux claires

La majeure partie du réseau d'eaux claires de l'actuel parking de la Gare sera détruit pendant la fouille en pleine masse (partie Est du plateau). De ce fait, Equitim mettra en place son propre système de récolte des eaux météoriques pour canaliser les eaux en fond de fouille, conformément aux directives de la gestion des eaux de chantier.

Les autres collecteurs d'eaux claires feront également l'objet d'un raccordement provisoire au fur et à mesure des travaux de terrassement et les eaux captées seront acheminées vers le collecteur existant sous les voies ferroviaires.

La liaison souterraine par les garages souterrains nécessite la pose d'un nouveau collecteur d'eaux claires d'un diamètre de 400 mm de plus grande profondeur que le collecteur existant. Il reprendra les eaux claires de la partie Ouest du plateau de la Gare. L'actuel collecteur est maintenu pour récolter les eaux claires de la partie Est du plateau. Pour mettre en place le nouveau collecteur, un forage dirigé sera exécuté depuis le fond de la fouille du bâtiment Equitim. Ceci permet d'éviter de creuser une cellule de poussée spécifique pour ce forage dirigé. Equitim et la Commune se coordonneront pour cette opération.

Une fois le forage dirigé terminé, la chambre de concentration des eaux claires pourra être construite à côté de celle des eaux usées.

2.3 Cas particulier de la prise d'eau du Lac

Dans le cas où le projet d'une prise d'eau du Lac pour alimenter des pompes à chaleur se réaliserait, deux conduites supplémentaires doivent passer sous les voies ferrées. La possibilité de réaliser ce chantier en commun avec celui de l'évacuation des eaux claires et de grouper ces 3 forages permet une économie substantielle estimée à près de CHF 100'000.- sur les coûts de la sécurité ferroviaire, sur les coûts d'installation de chantier, sur les honoraires du bureau d'ingénieurs, sur les démarches administratives, et simplifiera la coordination des chantiers. Pour cette raison, la phase des forages est intégrée au présent préavis.

Ces deux forages dirigés pour l'eau du Lac ne seront toutefois réalisés que si le projet et la demande de crédit sont avalisés par le Conseil communal.

Techniquement, il s'agit de deux forages d'un diamètre intérieur de 250 mm chacun.

3. Planification

La planification de ces travaux est étroitement liée au déroulement des travaux du chantier ferroviaire et du chantier d'Equitim. Ils seront réalisés en parallèle de ces 2 projets.

Concernant les 2 forages pour le pompage d'eau du Lac, leur réalisation reste conditionnée à la future décision du Conseil communal.

4. Eau sous pression

Tous les immeubles en fonction durant les travaux sont déjà raccordés au réseau et ne nécessitent pas de raccordement provisoire.

Seul le raccordement aux nouvelles constructions doit être terminé.

Tous les coûts liés au bouclage du réseau d'eau sous pression sont couverts par le préavis ouvert n° 3/2017 et ne font donc pas l'objet du présent préavis.

5. Suite des travaux communaux sur le plateau de la Gare

A la suite de ce préavis, il restera à la Commune la construction de la desserte du plateau, la réalisation de la place de la Gare et la construction du bâtiment à la place de la Gare 6 (ex Contesse).

Ces futurs préavis seront déposés en temps voulu et à la suite des travaux entrepris par les CFF et Equitim.

6. Aspects financiers

Conformément à la loi sur les marchés publics du 24 juin 1996 et à son règlement d'application du 7 juillet 2004, un marché public pour les travaux de génie civil et pour les travaux de forages dirigés, a été organisé en procédure sur invitation.

Le montant total des travaux est estimé à Fr. 1'376'000.- HT. Ce montant est calculé sur la base du résultat du marché public.

Assainissement des eaux claires et usées	Coût HT [Fr.]
Forage dirigé 400 mm eaux claires	293'000
Génie civil, collecteurs des eaux usées et claires	415'000
Honoraires ingénieurs	56'000
Frais, géomètre	6'000
Frais de sécurité CFF	15'000
Location terrain emprise CFF	2'000
Divers et imprévus	71'000
Total assainissement	858'000

Conduites de l'eau du Lac (PAC)	Coût HT [Fr.]
Forage dirigé 2 x 250 mm eau sous pression	441'000
Honoraires ingénieurs	18'000
Frais, géomètre	2'000
Frais de sécurité CFF	10'000
Location terrain emprise CFF	3'000
Divers et imprévus	44'000
Total conduites PAC	*518'000

*A ce montant s'ajoutera une quote-part non récupérable de la TVA.

Remarque : une part de ces investissements sera mise à charge des partenaires tiers conformément aux conventions et promesses de 2011 et 2013.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis n° 15/2019 de la Municipalité du 4 novembre 2019 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction des conduites industrielles sur le plateau de la Gare ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 858'000.- HT pour l'adaptation et la reconstruction des conduites industrielles sur le plateau de la Gare et 1 forage dirigé de 400 mm ;**
- 2.a d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de CHF 858'000.- HT par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 461), la première fois au budget 2022 ;**
- 3. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 518'000.- HT pour la réalisation de 2 forages dirigés de 250 mm pour le passage des conduites du système de pompage au Lac et d'alimentation de pompes à chaleur pour autant que le crédit d'investissement soit accordé par le Conseil communal ;**
- 3.a d'amortir l'investissement relatif à la réalisation de forages dirigés pour le système de pompage d'eau au Lac et d'alimentation de pompes à chaleur de CHF 518'000.- HT par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 84 à créer), la première fois au budget 2022 ;**

4. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC).**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 4 novembre 2019

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech

PREAVIS N° 15/2019 - Construction des conduites industrielles du plateau de la Gare à Cully - annexe

